Processus ASEM (réunion Asie-Europe): perspectives et priorités pour les 10 années à venir

2000/2243(COS) - 29/05/2001

La commission a adopté le rapport, qui a été déposé au nom du président, M. Elmar Brok (PPE-DE, D), parce que le rapporteur original, M. Olivier DUPUIS (TDI, I), invoquant l·adoption d·un grand nombre d·amendements de suppression qui enlèvent au rapport sa raison d·être, a demandé que l·on retire sa signature du rapport. Evoquant l·article 161 par. 3 du règlement, il a souhaité pouvoir insérer au rapport une déclaration minoritaire. Dans le rapport, la commission se félicite de l·engagement des dirigeants de l'ASEM de soutenir les droits de l·homme, la démocratie et l·état de droit, et demande que tout Etat qui ne respecte pas cet engagement soit exclu des sommets, réunions et programmes. Elle lance un appel aux dirigeants de l·ASEM afin qu·ils invitent de nouveaux membres tels que l·Inde à rejoindre le camp asiatique. Tous les participants sont conviés à engager un dialogue politique sur la situation au Proche-Orient, en Afghanistan, ainsi que sur les conflits internes d·ordre ethnique et religieux qui sévissent en Asie. La commission estime qu'une approche globale doit également être développée en ce qui concerne la prévention des conflits et le maintien de la paix, par exemple en soutenant le dialogue politique entre les deux Corée, tout comme celui entre la République populaire de Chine et le Taiwan sur la question de Taiwan. Le Conseil et les Etats membres sont invités à accorder des visas au Président et aux membres du gouvernement de Taiwan afin de leur permettre d·effectuer des visites privées au sein de l·UE. Enfin, le rapport souligne la nécessité de renforcer le pilier économique du processus de l·ASEM et demande aux Etats de l·ASEM d·adhérer au protocole de Kyoto.